



Dossier n° PC 95 604 2400004

Date de dépôt : **21/04/2024**

Demandeur : **MONSIEUR LAMHAMDI KHALID**

Pour : **CONSTRUCTION D'ABRI DE JARDIN**

Adresse terrain : **49 CHEMIN DES ESSARTS
95470 SURVILLIERS**

OBJET : REJET TACITE D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Monsieur,

Vous avez déposé le 21/04/2024 à la mairie de SURVILLIERS une demande de permis de construire.

Suite à une première complétude de votre dossier, par lettre en date du 13/05/2024 je vous ai demandé de bien vouloir compléter à nouveau votre dossier par la(les) pièce(s) suivante(s) :

- **CERFA : veuillez compléter le formulaire de demande aux cadres suivants :**
 - o **Cadre 5.1 page 6/26, si vous avez eu recours à un architecte, veuillez renseigner l'intégralité des informations demandées.**
 - o **Cadre 5.5 page 8/26, veuillez renseigner les colonnes « A », « B » et « Surface totale » du tableau des surfaces.**
- **PC1 : veuillez fournir un plan de situation du terrain permettant de le localiser à l'échelle du territoire communal [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme].**
- **PC2 : veuillez fournir un plan de masse après travaux intégralement coté, faisant figurer l'orientation et les angles de prise de vue des photographies à fournir, ainsi que les surfaces perméables et imperméables [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme].**
- **PC4 : veuillez fournir une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme].**
- **PC5 : veuillez fournir les plans en élévation cotés des façades de l'abri de jardin à construire [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme].**
- **PC6 : veuillez fournir un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c du code de l'urbanisme].**

Cet(ces) élément(s) n'ayant pas été adressé(s) à la mairie 3 mois après la notification de la demande de pièces initiale, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. Votre demande fait donc l'objet d'une décision d'opposition.

Vous pouvez redéposer une nouvelle déclaration si vous souhaitez réaliser votre projet.

Le 9 septembre 2024, A Survilliers,

Pour Mme Adeline ROLDAO-MARTINS
Maire de Survilliers

Mme Nélie LECKI
Adjoint au Maire en charge de
l'urbanisme, l'habitat, la citoyenneté et les
affaires juridiques

